



**Les Fleurs Des Vies Des Saints Et Des Festes De Toute
L'Annee, Suivant L'Usage Du Calendrier Romain Reforme**

Augmentees des Saints & Bien-heureux Peres Iesuites, de Saint Charles
Borromeo, & de Sainte Françoise ; Avec le Martyrologe Romain, pour
tous les iours de l'Annee ...

Ribadeneyra, Pedro de

Paris, 1631

ii La Commemoration des Trespassez.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-75777](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-75777)

La feste de la glorieuse mere de Dieu, & de tous les Saints martyrs, ordonnee par le Pape Boniface quatriesme du nom apres qu'il eut dedie en leur nom & honneur le temple iadis basti à Rome pour tous les faux dieux, & appelle Pantheon: auourd'hui on le nomme la Rotonde. Depuis Gregoire IIII. du nom, voyant que en diuerses Eglises on faisoit ceste feste en diuerses facons, commanda qu'on la fit à iamais par toute l'Eglise vniuerselle à l'honneur de tous les Ss. A Terracine ville de la champaigne de Rome deceda saint Cesarie Diacre, lequel ayant esté desenu plusieurs iours en prison, fut mis dans vn sac avec saint Iulien Prestre, & précipité en la mer. A Dijon se fait la feste de saint Benigne Prestre, Apotre de Bourgongne, lequel ayant esté enuoyé en France par saint Polycarpe pour y prescher l'Euangile, fut du temps de l'Empereur Marc Aurele, par commandement du President Terence, griesuement & en diuerses facons tourmenté, & puis eut le col meurtry à grands coups d'une barre de fer, & le corps transpercé par vne lance. A mesme iour mourut sainte Marie chambriere de Tertulle, laquelle ayant esté accusée comme Chrestienne du temps de l'Empereur Adrian, fut cruellement battue à coups de verges, estenduë sur le cheualier, desherce avec ongles de fer: & par ce moyen accomplit son martyre. A Damas endurent mort & passion les saints Cesarie, Dace & autres cinq. En Perse saint Jean Euesque, & Jacques prestre, du temps du Roy Sapores. A Tharse sainte Cyrenie & Iulienne, du temps de l'Empereur Maximian. A Clermont en Auvergne deceda saint Austremon premier Euesque dudit lieu. A Paris saint Marcelou Marceau, Euesque & Confesseur. A Bayeux saint Vigor Euesque, qui vuoit du temps de Childebert Roy de France. A Tiouli saint Seuerin Moine. En Gasinois saint Maturin confesseur.

LA COMMEMORATION des Trespassez.



Pres que la sainte Eglise eut hier celebré la feste & solemnité de tous les Ss. & satisfait au deuoir qui oblige tous les fideles de les honorer & inuoker: elle estend & dilate auourd'hui sa charité sur toutes les ames qui payent maintenant au Purgatoire les fautes qu'ils ont commises durant ceste vie, leur aydant de ses prieres & suffrages. Car encore que l'Eglise Catholique ait tousiours receu la memoire que l'on fait des deffuncts, come nous apprenons de Tertulian, & de saint Gregoire Nazianzene, & que l'on tienne par tradition Apostolique les prieres que l'on fait pour eux en la Messe, ainsi que plusieurs grands Docteurs asseurent; neantmoins il n'y auoit point de iour prefix, auquel toute l'Eglise vniuerselle fit ceste Commemoracion, iusqu'à ce qu'elle fust instituée par autorité du Pape, pour vn subiect que ie diray.

Le Cardinal Pierre Damian, homme tres saint & docte; escrit en la vie de saint Odilon, Abbé de Cluny, qui mourut l'an de nostre Seigneur 1048. qu'un Religieux François retournant en Hierusalem, fut ietté par la tempeste sur vne Isle, ou plustost vn rocher, où il trouua vn saint Hermite, qui luy dit qu'il y auoit là apres de grandes flammes de feux & incendies, où les ames des Trespassez estoient tourmentées, & qu'il oyoit souuent hurler les diables, & se plaindre de ce qu'avec les oraisons & aumosnes des fideles on adouciroit les peines de ces ames: & qu'on les deliuroit de leurs mains; particuliere-

ment ils se plaignoient de l'Abbé Odilon & de ses Religieux, à cause de leur soin & vigilance à les seruir & fauoriser, coniuant ce Religieux, attendu qu'il estoit François, & scauroit (comme il disoit) qui estoit Odilon, & le Monastere de Cluny, de le prier & encharger de sa part, de continuer en ce saint Exercice, de secourir par ses feruentes prieres & aumosnes ordinaires, les ames de nos freres qui sont tourmentées au Purgatoire, afin d'accroistre de plus en plus la ioye des bien-heureux au Ciel, & la tristesse des diables en Enfer. Le Religieux estant de retour, communiqua à Odilon ce qu'il auoit appris de l'Hermite, & il ordonna la commemoracion particuliere des Trespassez, le lendemain de la feste de Toussaincts, & qu'avec les prieres, des Messes & aumosnes, on procuraist à les secourir & ayder. Ce que saint Odilon institua dans ses Couens, fut du depuis receu & estably par l'authorité Apostolique en toute l'Eglise vniuerselle. Pierre Calois, Protonotaire Apostolique, dit que plusieurs escriuent que le Pape lean seiziesme institua ceste commemoracion par le conseil & aduis de saint Odilon. Il est vray qu'Amalaric Fortunat, Euesque de Treues, qui vuoit deux cens ans auparauant Odilon, au liure des Offices Ecclesiastiques, qu'il escriuit à Louys le Debonnaire, Empereur, apres l'Office des Saints, il met ce luy des morts, & dit qu'il le fait, d'autant que plusieurs sortans de ceste vie ne vont pas droit en Paradis, pour lesquels on a accoustumé de dire l'office, qui est vn signe que cela se faisoit desia de son temps, comme le Cardinal Baronius a remarqué: ce qui suffit pour declarer l'institution de ceste Commemoracion des Saints, & l'occasion qu'on eut de l'establi.

Neantmoins ie suis d'aduis de desbroüiller vn peu ceste matiere, proposant & esclaircissant ce que la sainte Eglise Catholique, nostre mere, nous commande de croire en ceste commemoracion des morts, touchant les ames de Purgatoire. Elle nous enseigne deux points principaux, l'un qu'il y a vn Purgatoire, & vn lieu où les ames de ceux qui meurent en la grace de Dieu, chargees de pechez veniels, ou qui n'ont entierement satisfait en leur vie aux pechez mortels, qui leur ont esté remis quant à la coulpe, sont tourmentées & purifiées: l'autre qu'elles peuuent & doiuent estre secourues & aydees des prieres & aumosnes des fideles, afin qu'ils paruiennent plustost à la felicité & vision de Dieu qu'ils attendent.

Quant au premier l'on doit presupposer qu'il y a trois sortes de personnes qui meurent, (sans parler des enfans qui meurent sans baptesme, avec le seul peché originel) les premiers s'ont ceux qui ont si saintement vescu en ceste vie, qu'ils n'ont iamais commis de peché mortel, ou bien ils en ont fait penitence en ceste vie, & si entierement satisfait à la iustice de nostre Seigneur, pour iceux, qu'ils en estoient quittes à l'heure de la mort, & ceux là s'en vont droit au Ciel iouyr eternellement de Dieu. Il y en a d'autres qui meurent en peché mortel, & en la disgrac-

— ce de Dieu, lesquels comme ennemis rebelles
 2. font chastiez, & leurs ames liurees à Sathan pour
 N. v. estre à jamais tourmentees en Enfer. Les der-
 niers ne font pas du tout si bons que les pre-
 miers, ny si mauvais que les seconds, car à l'heu-
 re de la mort ils font en la grace de Dieu, & ont
 seulement quelques pechez veniels (qui ne font
 pas perdre la grace) à expier: ou bien ayans com-
 mis quelques pechez mortels, dont ils se font
 repentis, & qui leur ont esté pardonnez quant à
 la coulpe, ils n'ont pas entierement satisfait en
 ceste vie, à la peine qui est deuë en punition de
 chaque peché, laquelle leur reste à payer en l'au-
 tre monde. Car comme dit l'Euangeliste saint
 Iean en son Apocalypse, parlant de la sainte &
 souveraine cité de Hierusalem, *Personne n'entrera
 dedans avec l'ordure & tache de peché.* De sorte qu'il
 faut necessairement dire qu'il y a vn Purgatoire
 où les ames sont purifiees, comme l'or dans le
 creuset, & nettoyees de tous les defaus & imper-
 fections dont elles sont entachees de leurs corps
 auparauant que d'entrer au Ciel. Cela est de la
 foy Catholique, & dire le contraire, c'est here-
 sie. Car sans m'arrester aux passages que les Do-
 cteurs alleguent du vieil & du nouveau Testa-
 ment, pour prouuer ceste verité; ie ne veux que
 ce qui est escrit de Iudas Machabee, qu'il en-
 uoya douze mille dragmes d'argent en aumosne
 pour les pechez des soldats qui estoient morts
 en la bataille, comme celuy sçauoit bien qu'ils
 deuoient resusciter: & le texte adiouste incon-
 tinent ces mots: *Car c'est vne sainte & salutaire cogi-
 tation de prier Dieu qu'il pardonne les pechez aux pauures
 Trespassez.* Pour prouuer de ceste verité, nous a-
 uons vn fort bon tesmoignage en ce que dit no-
 stre Seigneur Iesus-Christ en saint Mattheu,
*Que quiconque pechera contre le saint Esprit, ne luy sera point
 remis en ce siecle icy ny en l'autre, desquelles paroles s'en-
 suit necessairement (selon la commune exposition
 de tous les saints Docteurs) qu'il se par-
 donne quelques pechez en l'autre vie, à sçauoir
 les pechez veniels; car s'il ne s'y pardonnoit
 point de peché, les paroles de Iesus-Christ se-
 roient superflues & inutiles: ce qui ne se peut
 dire sans blaspheme. Que si on pardonne des pe-
 chez en l'autre siecle, on pardonnera aussi les
 peines temporelles des pechez mortels, que
 l'homme n'a pas eu loisir, ou par negligence ve-
 nielle a obmis d'acquitter en ceste vie, parce que
 ceste dette & obligation n'exclud pas la grace de
 Dieu, qui est le principe de la satisfaction.*

Ceste verité est aussi prouuee par les Conciles
 Prouinciaux qui ont esté assemblez en diuerses
 Prouinces du monde, & par les Generaux, & par
 la coustume de toute l'Eglise Catholique, Lati-
 ne & Grecque. Les Conciles de Carthage, trois,
 & six: qui furent assemblez en Affrique, sou-
 stiennent ceste verité: En Espagne, le Bacarence
 I. en France, celuy de Chalons. En Allemagne
 celuy de Wormes. En Italie le sixiesme Conci-
 le qui se celebra sous le Pape Simaque, & plu-
 sieurs autres Conciles confirment le mesme:
 comme aussi les Oecumeniques & Generaux
 de toute l'Eglise vniuerselle: à sçauoir celuy de

Latran, tenu sous Innocent troiesme, celuy
 de Florence & celuy de Tiente: Et toutes les
 Messes ou Siturgies, celles de saint Iacques le
 Mineur, de saint Basille, Chrysofome & Am-
 broise, esquelles il est fait particuliere mention
 des prieres pour les ames des Trespassez, lesquel-
 les ne se feroient pas s'ils n'estoient en Purgatoire,
 ou qu'ils n'eussent besoin d'estre aydez, ou si nos
 oraisons & sacrifices n'estoient efficaces pour
 les ayder. Ceste sainte coustume s'est tousiours
 gardee en l'Eglise, ainsi que rapporte saint De-
 nys Areopagite, au liure de la Hierarchie Eccle-
 siastique, quand il diet, La tradition de prier
 pour les morts est deriuee & venue iusques à
 nous des saints Apostres, qui ont esté nos Capiti-
 taines & maistres diuins. Et saint Iean Chryso-
 stome dit, Les Apostres n'ont pas ordonnez en
 vain que nous fassions commemoration des def-
 functs, quand nous celebrons les sacro-saints
 mysteres. Et saint Augustin le confirme, disant,
 Toute l'Eglise garde ce qu'elle a receu de ces Sr.
 Peres iusqu'à present, quand elle offre le saint
 sacrifice de la Messe pour les ames des Trespas-
 sez qui sont morts en la communion de l'Eglise.
 Saint Damascene & saint Isidore enseignent le
 mesme. Rabanne Maure, Archeuesque de Ma-
 yence, & plusieurs autres qui attribuent ceste
 tradition & vsage de l'Eglise aux Apostres: &
 non seulement cela s'est pratiqué en l'Eglise a-
 pres que le corps du defunct a esté inhumé,
 mais aussi auparauant que de le mettre en la se-
 pulture, comme nous voyons en saint Denys
 Areopagite, rapporté par Durant au liure des
 ceremonies de l'Eglise, & en ce qu'escrit Eul-
 be en la vie de Constantin. Et saint Augustin
 parlant de sa mere sainte Monique, diet qu'on
 offrit pour elle le sacrifice de nostre Redem-
 ption, le corps estant aupres de la sepulture,
 comme l'on a accoustumé de faire. Saint Ber-
 nard en dit autant de saint Malachie. Pour
 exercer ce pieux office, non seulement on y em-
 ploie le iour de l'enterrement & le iour de
 l'an: ains encore d'autres, comme l'on void es
 histoires Ecclesiastiques, & es exemples des
 Saints, tous lesquels tant Grecs que Latins, a-
 uent le mesme esprit & lumiere celeste, comme
 s'ils parloient par vne seule bouche, nous en-
 seignent ceste verité: craignant d'estre prolix,
 ie ne rapporteray point icy leurs textes. On les
 pourra voir es Auteurs qui ont traité de ceste
 matiere, spécialement le Cardinal Bellarmin,
 qui en discours amplement & tres doctement.

On peut aussi recevoir en tesmoignage de
 ceste verité, les reuelations authentiques &
 vraies, que les Saints ont eues des ames de Pur-
 gatoire, qui se sont apparues souuent à eux pour
 implorer leur faueur. Saint Gregoire le Grand
 escrit que l'ame de Pasquier apparut à S. Hiero-
 me, pour le remercier de ce qu'il auoit esté de-
 liuré des peines de Purgatoire par ses prieres.
 Durant que saint Gregoire estoit Abbé de son
 Monastere, vn de ses Religieux nommé Iuste,
 defunct, s'apparut à vn sien compaignon nommé
 Copiose, & l'aduertit qu'il auoit esté deliuré des

tourmens de Purgatoire par les trentes Messes
 que le Precieux, Prieur du Monastere, auoit di-
 ctes pour le remede de son ame; par l'ordonnan-
 ce de saint Gregoire, comme il est rapporté
 dans la vie. Saint Gregoire de Tours escriit
 d'une sainte & vertueuse fille nommée Vitale,
 qui s'apparut à saint Martin, & luy dit, qu'elle
 estoit en Purgatoire pour vn peché veniel
 qu'elle auoit commis, & qu'elle fut deliurée
 par les prieres du Saint. Pierre Damian escriit
 que saint Seuerin s'apparut à vn Clerc, &
 luy dit qu'il auoit passé en Purgatoire pour a-
 uoir manqué à dire l'office diuin à ses heures,
 & que depuis Dieu l'auoit deliuré & conduit
 parmy les bien-heureux. Saint Bernard escriit
 que saint Malachie deliura vne sienne seur des
 peines de Purgatoire par ses prieres, laquelle
 seur luy estoit apparue pour luy demander ce fa-
 vorable secours. Et le mesme saint Bernard par
 son intercession, en deliura vn autre qui auoit
 enduré vn an entier les peines de Purgatoire,
 comme l'Abbé Guillaume l'escriit en sa vie. Et
 saint Lambert Archeuesque de Bresumes, ieus-
 nant 4. iours pour vn Prestre nommé Armulfe;
 le deliura du Purgatoire: le mesme Armulfe luy
 apparut & l'en remercia; comme Surius l'escriit
 en sa vie. Et saint Thomas d'Aquin estant en
 oraison, vne sienne seur Religieuse decedee luy
 apparut, pour l'aduertir qu'elle estoit en Pur-
 gatoire, & depuis elle vint le remercier du se-
 cours qu'elle auoit receu par le moyen de ses
 ieunes, Messes, & oraisons, & de la gloire dont
 elle iouïssoit desia au Ciel: vne autrefois estant
 à Naples, le frere Romain luy apparut, qui luy
 dit, comment il estoit desia au Ciel, apres auoir
 payé en Purgatoire la negligence qu'il auoit ap-
 portée à l'exécution d'vn certain Testament,
 ainsi que nous auons dit en sa vie. Nous nous
 contenterons de ces exemples pour conclurre la
 verité de ceste matiere, par ce qui arriva au Pa-
 pe Benoit VIII. lequel estant trespassé apparut
 à Odilon l'Abbé; dont nous auons desia parlé,
 reuisant & beau, le remerciant tres-humble-
 ment, de ce que par ses prieres & celles de ses
 Religieux, Dieu l'auoit retiré de la prison du
 Purgatoire, & logé dans le Ciel parmy ses esleuz.
 Il faut neantmoins prendre garde que ces appa-
 ritions des ames de Purgatoire, dont nous venons
 de parler, & autres semblables qui sont esrites
 par des Saints & graues Auteurs, doivent estre
 estimées veritables, & que nostre Seigneur Ies.
 Christ nous veut enseigner par icelles les horri-
 bles peines que les ames endurent pour nous es-
 mouuoir à les ayder, & tascher de satisfaire en
 ceste vie à ce que nous deuous pour nos fautes,
 sans attendre à nous en acquitter en l'autre, où
 l'on paye si ric à ric: mais il faut apporter vne grâ-
 de preuoyance en d'autres choses, d'autant que
 souuent les apparitions des ames que nous pen-
 sons, ne sont que des songes de nostre teste creu-
 se, & des illusions du diable qui nous trompe &
 inquiete, nous faisant accroire que nous voyés
 ce que nous ne voyés pas, que nous sommes de-
 sia SS. d'auoir des visions & reuelacions de Dieu,

pour nous induire à vne negligence de procurer
 nostre aduancement. Voire quelque fois ce peut
 estre vn artifice du diable qui s'apparoist en fi-
 gure de l'ame de quelque grand pecheur qui est
 en enfer, & feint d'implorer l'assistâce de nos
 prieres, afin que le peuple croye que ce meschat
 homme n'a pas esté condamné, & prenne subiet
 de là d'oublier la vertu, & lacher la bride aux
 vices, pensant que si l'autre qui a esté si perdu &
 sans ame, n'a point esté submergé dans l'abyssme
 de ses meschancetez, que pour arriuer aussi bié
 que luy au port de salur. Pour ceste cause & au-
 tres inconueniens qui se rencontrent en sembla-
 bles visions, nous y deuous apporter vne grande
 prudence & retenue; sans les souhaiter d'vne
 vaine curiosité, & si elles se rencontrent les cha-
 sant par humilité, examinante & espouuentant les
 esprits s'ils sont de Dieu, comme dit saint Iean,
 par le conseil & aduis des plus spirituels & pru-
 dents.

Ceste verité Catholique qu'il y a vn Purga-
 toire s'estant presuppsee, disons pour satisfaire
 au premier poinct où est le Purgatoire, & ce que
 les ames y endurent. Les Docteurs mettent sous
 la terre quatre seins ou concautez pour les a-
 mes; la premiere & plus basse au cêtre de la terre,
 c'est celle que nous appellons enfer, où les ames
 damnées sont tourmentees des diables: la secon-
 de c'est celle que nous appellons Purgatoire, à
 cause que les ames y purgent leurs pechez, & se
 desrouillent des saletez par eux commises.

La troiesme, c'est le Lymbe des enfans morts
 sans Baptisme, avec le peché originel: la quatrie-
 me, c'est le Lymbe des saints Peres, auquel, au
 la mort de nostre Redempt. Iesus. Christ, la por-
 te du ciel estant fermée, ils estoient detenués; &
 maintenant, depuis que nostre Seigneur descen-
 dit en ce lieu, & les en recita, il est demeuré vuid.
 La raison de ces quatre seins ou lieux, se tire
 de la difference qu'il y a és peines qu'endurent
 les ames qui laissent leurs corps, qui est en l'vne
 des quatre manieres. Car comme il y a peine du
 dam, qui est de ne voir point Dieu, & la peine du
 sentiment, qui est la douleur & tourment sensi-
 ble, & l'vne ou l'autre ou temporelle ou eterne-
 le; Dieu a ordonné ces quatre demeures & di-
 uers lieux, & assigné l'vn pour les enfans qui
 meurent sans Baptisme, en laquelle ils ne voyent
 ny ne verront iamais Dieu, & auront la peine du
 dam eternele. Et pour ceste mesme peine du dá-
 temporelle, seruit le Lymbe des Peres qui mou-
 rurent auparauant la Passion de nostre Seigneur
 Iesus. Christ, où ils estoient arrestez sans voir
 Dieu, ny iouïr de la felicité. Pour la peine eter-
 nelle du dam & du sentiment, est deputé l'enfer,
 auquel les condammés sont & seront à iamais
 priuez de la vision de Dieu, & perpetuellement
 tourmentez du feu & des autres peines horribles
 & eterneles qu'ils y endurent. Finalement pour
 la peine temporelle du dam & du sens, c'est le
 Purgatoire, où les ames sont detenués comme
 en vne prison, priuées de la bien-heureuse vision
 de N. S. & coniointement trauaillées de gran-
 des peines & douleurs sensibles; iusqu'à ce qu'ils

ayēt entieremēt payé les debtes esquelles ils sōt obligez par leurs fautes, qu'ils soient aydez des ceures penibles des fideles, & des suffrages de la saincte Eglise, puis quand ils sont acquittez, ils vont iouyr eternellement de Dieu. Ce lieu-là, c'est ce que nous appellons Purgatoire, parce que les ames sont purgées & affinées, comme l'argent sur la cendre, afin qu'elles puissent voir Dieu. Bien est vray, qu'encore que ce soit vn lieu propre & deputé, auquel les ames passent communément pour estre examinées: neantmoins nostre Seigneur ne laisse pas de seruir d'autres lieux particuliers pour purifier les ames, comme nous apprenons de S. Gregoire, du Cardinal Pierre Damian, & de quelques visions & apparitions qu'escriuent les Saincts: car tous lieux sōt subiets à Dieu, & il fait en tous ce qu'il luy plaist, & quelquesfois il veut qu'on face penitence au mesme lieu où le peché a esté commis, & que ceux qui ont esté scandalisez, ou pris mauuais exemple de celuy qui ne viuoit pas bien, soient edifiez & espouuentez de sa peine. Pour ces considerations & autres iustes respects, quoy qu'incogneus à nos yeux, Dieu se sert de quelques lieux particuliers, pour purger d'aucunes ames selon l'Ordre de sa prouidence ineffable.

En ce lieu, qui est comme nous l'appellons Purgatoire, les ames endurent des tourmens si grieux, & atroces, que ceux de ceste vie, ny tous ceux que les Martyrs ont enduré, ne sont rien au prix. Sainct Augustin me le dit en ces termes: Il faut premieremēt que celuy-là soit purifié au feu du Purgatoire, qui à differé iusques en l'autre monde le fruit de sa penitence & conuersiō: quoy que ce feu ne soit pas eternal, il ne laisse pas d'estre fort penible, d'autant qu'il surpasse toutes les douleurs qu'un homme scauroit souffrir en ceste vie: il ne se trouue point icy bas de peine qui puisse estre comparée à celle là, quelques tourmens qu'ayent enduré les Martyrs & les criminels, qui pour leurs meffaiets ont passé par les plus enormes supplices. Voila pourquoy chacun doit tachez d'amender sa vie, & faire si bonne penitence de ses pechez, qu'il n'ait point besoin d'estre expié apres sa mort, de si rigoureuses peines, S. Gregoire en dit mesme, Je croy que ce feu auquel sont examinées les ames qui vont en Purgatoire, est plus insupportable que pas vne tribulation de ceste vie. Auec lesquels Docteurs s'accordent Beda, sainct Anselme & S. Bernard, sainct Thomas adioustedauintage, que non seulement les peines de Purgatoire sont plus grandes que celles de tous les Martyrs, mais aussi que celles que nostre Seign. Iesus-Christ souffroit en sa tres-saincte & douloureuse Passion, qui furent les plus cruelles & atroces que jamais personne ait souffert en ceste vie. La raison est, parce que le feu de Purgatoire est d'une mesme espece que celuy d'Enfer, qui afflige les ames, non par vne vertu naturelle qu'il contienne en soy, ains comme vn instrument de Dieu, qui se sert de ce feu, pour purger & affiner les ames de Purgatoire, en la maniere qu'il scait & qui luy plaist, durant le tēps qu'il a prefix avec la bal-

de sa iustice, que nous ignorons, & ne le pouuons descourir. Neantmoins il ne faut pas douter qu'il y en a assez qui y demeurent plus long temps que plusieurs ne pensent. Car comme dit S. Augustin: Celuy qui s'est plus enuieilly en peché, demeure plus à trauerser ce fleuve de peché, proportion de la faute la flamme accroist le châtiment: & tant plus la folle malice s'est emparee de l'ame, tant plus sera rude la sage peine dont on satisfait. Là les paroles oyseutes, les vaines pensees & plusieurs pechez legers qui ont saly la pureté de nostre nature, seront bruslez & consummez. Neantmoins quoy que la peine du feu de Purgatoire soit terrible, celle que nous appellons de dam, est sans comparaison plus estrieue, qui est de ne voir point Dieu. Car l'ame deliuree de la prison de son corps a vn si grand desir de voir ce souverain bien, que le moindre retardement l'afflige & la penetre d'une si vive douleur, que nous n'en ressentons point icy de semblable: specialement quād l'ame se souuiert qu'elle demeure en cet estat, à cause de ses pechez priuee de ceste glorieuse vision, & que par sa negligence elle a obmis de faire penitence en ce monde comme elle pouuoit. Il y a des Docteurs qui adioustent à ces peines, les tourmens que les Diabes font à ces ames, comme ennemis cruels & bourreaux de la iustice diuine, & se fondēt sur quelques apparitions, encore que saint Thomas & Soto, & autres soient d'aduis (ce qui est plus probable) que nostre Seigneur n'employe point les diabes pour faire ceste iustice, parce qu'ayāt en fin esté vaincus de ceux dont les ames s'expient au Purgatoire, il n'est pas à presumer que N. Seigneur vueille que les vaincus tourmentent les vainqueurs, & qu'ils se moquent de ceux qui ont si vaillamment cōbattu & triomphé d'eux. En ce penible & desplorable estat, ils ne manquent pas de refrigeres & consolations, comme de scauoir certainement qu'ils sont en la grace de Dieu, & qu'ils ne la scauroient plus perdre, ny pecher, & que ces peines qu'ils souffrent ne sont que pour vn tēps, & que la ioye qu'ils attendent sera infinie. En outre, ils sont visitēz & soulagez des Saincts Anges, specialement de ceux de leur garde, qui les encouragent & renforcent: ils ont les prieres & faueurs des bien heureux au Ciel, les suffrages & secours de la terre, que toute l'Eglise militāte offre pour eux, & particulièrement leurs amis, ausquels ils adressent leurs desirs & affectiōs: que s'ils pouuoient parler, ils les prioeroient a estéueusemēt d'auoir pitié d'eux, & de les deliurer de ces horribles peines par leurs prieres & bonnes ceures, parce qu'il n'y a point de doute que les oraisons & suffrages des fideles viuans profitent aux ames qui sont en Purgatoire: voila quant au premier point. Pour la secōde instructiō que nous donne l'Eglise en la Commemoration des Trespassez qu'elle solemnise auourd'huy, est à presupposer que toute l'Eglise (comme dit Pierre de Clugny, & cela est tiré de S. Paul) est vn corps mystique duquel Iesus-Christ est le Chef, auquel tous les membres sont ioincts & vnīs l'un à l'autre par foy, esperance

esperance & charité: de maniere, que tout ainsi qu'au corps naturel quand vn membre est hoïé (comme dit l'Apotre) les autres membres y cōpatissent, l'aydent & secourent: de mesme en ce corps mystique, spirituel & tres-parfaict de l'Eglise, les fideles qui en sont les vrayz membres, s'entresoulagent & supportent; or les ames des iustes detenuës au Purgatoire, font partie de ce corps de l'Eglise, cōme estās vnies avec le chef: Les ames des iustes, dict saint Augustin, quoy qu'elles soient desia hors de ce monde, ne sont point separées de l'Eglise, qui est le Royaume de Iesus-Christ. De là s'ensuit que les viuans peuvent ayder aux Trespassez, qui sont en Purgatoire, par leurs prieres & suffrages: car ceux qui sont au ciel, n'ont aucun besoin de leur secours, lequel ne scauroit aussi de rien seruir à ceux qui sont en enfer. Et tout ainsi que nostre Seigneur Iesus-Christ durant sa vie, fit du bien à plusieurs viuans, les guarissant & instruisant, & eux morts qu'il ressusceira, & apres son trespas il profita aux morts, tirant les ames des saintz Peres hors du limbe, & aux viuans, tuant la mort par sa mort: de mesme il a voulu par sa misericorde, que ceste parfaicte communication & imitation du chef fut en son Eglise; que les viuans aydent de leurs œures & oraisons les autres viuans, & que ceux qui sont trespassez profitent aux autres trespassez, comme font les bien-heureux au Ciel, prians pour ceux qui sont en purgatoire, & qu'ils aydent & secourent aussi les viuans de leur prieres & faueurs: & finalement que les viuans aydent aux morts, & ceux qui sont encore en vie, à ceux qui sont passez, lesquels ne iouyssant pas enoore de Dieu, iusqu'à ce qu'ils ayent entiere-ment satisfait à la iustice diuine par les peines qu'ils endurent en Purgatoire.

Les œures desquelles nous pouuons secourir les ames, sont en l'vne de ces trois manieres: La premiere & principale, c'est par le saint Sacrifice de la Messe: La seconde, par l'Oraison: La troisieme, par toutes les œures penales, desquelles on a accoustumé de satisfaire: à scauoir, l'aumosne, les ieufnes, penitences, pelerinages, & autres semblables. Nous distinguons l'oraison d'avec ces œures satisfactoirs: car encore que l'oraison le soit, & se puisse comprendre entre les œures penales, neantmoins parce que c'est le propre de l'oraison, d'impetrer & obtenir ce qu'on demande (c'est pourquoy les oraisons des bien-heureux, ores qu'elles ne soient penales ny satisfactoirs profitent aux viuans & aux morts) nous la separons, & faisons l'oraison vn membre à part. Que le saint Sacrifice de la Messe ne soit vn grand refrigere & soulagement aux ames qui sont en Purgatoire (outre ce que nous auons dit cy-dessus, pour monstrier qu'il y a vn Purgatoire, & que c'est vne tradition Apostolique receuë de tout temps en l'Eglise de prier pour eux en la Messe) il y a plusieurs passages des Saintz qui l'afferment: Saint Denys Areopagite en fait mention, & saint Augustin dit: on peut nier que les ames des deffuncts ne soient soulagees par la pieté des viuans, quand on offre

le sacrifice de nostre Redemption, ou qu'on fait des aumosnes en l'Eglise pour eux. Et saint Clement enseigne d'offrir le sacrifice de la Messe pour ceux qui sont decedez en nostre Seigneur Iesus-Christ. Et saint Ambroise escriuant à Fautin, dit: Que la deffuncte seur, au lieu d'estre pleurée, deuoit estre secourüe d'offrandes & de sacrifices. Et Sainte Monique demanda à son fils saint Augustin qu'il l'aidast lors qu'il offrirait à l'Autel le saint sacrifice de nostre Redemption: & ce non sans grande raison, parce qu'il est la propitiation de tous les pechez du monde, & qu'en iceluy on represente au Pere Eternel ce sacrifice de sang tres-precieux, que son fils tres-benist luy offrit à l'Autel de la Croix. Il ne faut aussi nullement douter que l'Oraison ne profite grandement, veu que les Machabées disent, que c'est vne chose sainte & salutaire de prier pour les morts. Quant à l'aumosne, le vieil Thobie conseil le son fils de la donner pour les morts, disant: *Mets ton pain & ton vin sur la sepulture du iuste.* Pour le Ieufne nous lisons au premier liure des Roys, que les habitans de Iabes Galaad, enseuelirent Saül, & ieufnerent sept iours apres luy, Dauid & tous les soldats ieufnerent pour le peuple qui estoit mort au fil de l'espée. Quant aux autres afflictions & peines corporelles, saint Paul dit, *Si les morts ne ressusceissent point, pourquoy est ce que les viuans s'affligent, & font des œures penales pour eux?* c'est l'interpretation que Pierre de Cluny, Denys le Chartreux, Hugues Cardinal, Gagney, & autres baillent à ces paroles de l'Apotre, *alioquin quid faciunt qui baptisantur pro mortuis*: autrement que font ceux qui sont baptizez pour les morts.

Ces bonnes œures profitent aux morts en vne des deux matieres: La premiere, en leur appliquant les œures penales pour satisfaction & diminution de leurs peines, comme s'ils les faisoient eux-mesmes: D'autant que pour ceste application, telles œures deuiennent propres des morts, comme l'argent qu'on aumosne à celuy qui est prisonnier pour ses debtes, est à luy, & n'y a si rigoureuse iustice, qui ne le recoiue à en payer ce qu'il doit: & ayant à satisfaire à ses creantiers de cet argent, qui ne le mettent en pleine liberré.

Or puis que la iustice diuine, qui est vn modelle & exemple de la iustice humaine, qui deriue d'elle comme de sa source, n'est pas moins pieuse comme de celle de la terre: nous deuous croire que Dieu accepte ceste application, que ceux qui sont en grace font pour les ames de Purgatoire, sans qu'ils perdent pour cela la recompense essentielle de la vie eternelle qui est deuë à telles œures. L'autre maniere est par le moyen de l'Oraison, supplication, ou suffrage, priant nostre Seigneur pour elles, de mesme façõ qu'on sollicite & intercede enuers le Iuge de pardonner à l'accusé qui est prisonnier, & de le traicter le plus doucement qu'il pourra.

Outre ces deux moyens dont les personnes particulieres secourent les ames de Purgatoire, le Pape leur accorde les Indulgences, non

par forme d'absolution, d'autant que les morts sont hors de la iurisdiction, & n'y a que les vi-
 2. uans qui soient en son ressort, ains *per modum*
 No. *suffragis*, comme ils disent, par voye de suffrage, appliquant & cōmuniquant aux deffuncts (comme dispensateur du thresor de l'Eglise, qui sont les œuures & satisfaction de nostre Seigneur Iesus-Christ, & de ses Saints dont il est remply) leur offrant telle part que bon luy semble, afin que toute la peine qu'ils doivent, ou la plus grande partie leur soit pardonnee, comme realement & de fait nostre Seigneur Iesus-Christ la leur remet par ceste application.

De ce que nous auons dit, l'on peut tirer deux choses tres-vrayes & certaines: La premiere, que nous deuons tousiours estre soigneux & diligens à secourir les ames de Purgatoire de nos aumosnes, ieunes, penitences, & oraisons: specialement de faire dire des Messes pour elles, & leur appliquer le grain des Indulgences, quād le thresor de la sainte Eglise est ouuert, parce que c'est vne aumosne bien deuë, & tres-agreable à Iesus-Christ. Car tant plus qu'une personne est pauvre & necessiteuse, nous sommes tant plus tenus & obligez de la secourir. Or qui est plus pauvre que celuy qui n'a rien, & doit beaucoup, & qui n'a aucunement moyen de trauailler, de gagner, ny encore moins d'emprunter: & qui a affaire à vn créancier rigoureux, lequel l'opprime & suffoque tant qu'il soit payé iusqu'au dernier denier, sans luy donner aucun terme ny respit, ou delay de payer? Toutes ces circonstances se rencontrent es ames de Purgatoire, lesquelles pressées de tous costez, & environnées de douleurs, disent ces paroles de Iob, *Ayez pitié de moy, ayez pitié de moy, au moins vous qui estes mes amis: car la main de nostre Seigneur m'a touché.*

Et encore que nous deuions auoir compassion de tous ceux qui sont en Purgatoire, comme estans de nostre mesme nature, nos freres, & membres d'un mesme corps (comme nous auons dict) neantmoins nous sommes plus obligez de secourir nos parens & nos amis, les enfans leurs peres, les femmes leurs maris, les freres & autres personnes, ceux avec lesquels ils ont eu vn estroit lien de parenté ou d'amitié. Outre le grand bien que reçoient les ames de Purgatoire d'estre deliurees de leurs peines, & aydees pour paruenir plustost à la claire vision de Dieu, ceste aumosne est tres-agreable à la diuine Maïesté, & fort vtile à ceux qui la donnent: d'autant que les ames de Purgatoire ne sont pas ingrates, & le rendent liberalement quand elles sont au ciel, intercedans d'affection pour ceux qui les ont secourus, dont nous auons plusieurs exemples es Histoires Ecclesiastiques.

Que si on doit auoir tant de soing d'accomplir ceste charité enuers les Trespassez, nous sommes beaucoup plus tenus & obligez de satisfaire aux obligations de la iustice, executans leurs testamens, legs pieux, & tout ce qu'ils ont disposé par leur dernière volonté pour le remede de leurs ames. En quoy on se rend ordinairement fort ne-

gligens, & Dieu en fait des chastimens rigoureux, permettent que les testamens des enfans n'ayent point de lieu, à cause qu'ils ont esté paresseux & nonchalans d'exceuter ceux de leurs parens & ancestres, & qu'il ne se trouue personne qui ait soin de faire du bien à l'ame de celuy qui oublia d'en faire aux autres, auquel il auoit tant d'obligation.

La seconde chose que nous deuons remarquer & establir en nos cœurs, est, que c'est vne grande folie que de lascher la bride à nos appetits & sensualitez si desbordées, sçachant bien qu'il n'y a peché ou faute tant soit elle petite, qu'on commette contre la Maïesté diuine, qui ne soit expiée d'une peine proportionnée à la mesme faute: & que c'est vne espece de manie, pouuant redimer nos pechez par des peines legeres de ceste vie presente, d'en differer la penitence en l'autre, où ils seront chastiez à bonne mesure avec les peines du Purgatoire, qui surpassent celles-cy, d'autant qu'il y a à dire de la peinture au visage, d'autant qu'il y a à dire de la peinture au visage. Voyla pourquoy le bien-heureux Pere & Docteur de l'Eglise saint Augustin dit: Quelqu'un respondra: Il ne m'importe pas de demeurer en Purgatoire, pourueu que ie paruienne au ciel. Que personne (mes tres-chers freres) ne tienne ce langage là: car ce feu de Purgatoire est plus insupportable que tous les maux qu'on scauroit voir ny penser, ou sentir icy bas; Et comme il est escrit du iour du iugement: Qu'un iour sera comme mille ans, & mille ans comme un iour. Qui sçait si le temps qu'il passera par ce feu doit estre seulement d'un iour, d'une semaine, d'un mois, ou des années toutes entieres: celuy qui ne voudroit pas maintenāt mettre le bout du doigt au feu, comme ne craint-il (encore que ce ne soit pas pour long-temps) le tourment excessif de ce feu espouuantable? Partant qu'un chacun fuye le plus qu'il pourra les pechez mortels, & tasche de satisfaire pour les veniels par de bonnes œuures, afin qu'il n'en demeure pas vn à consumer au feu de Purgatoire.

Estudions-nous donc d'adiuster nostre vie à la Loy de Dieu, de pleurer nos fautes, & en faire la satisfaction, tandis que nostre Seigneur nous en donne le loisir. Receuons les tribulations & trauaux qu'il nous enuoye, comme venans de sa tres-beniste main pour penitence de nos pechez. Aydons & secourons nos freres de toutes les bonnes œuures que nous pourrons, afin qu'estas sortis clairs & luisans comme l'argent sur la cendre du feu de Purgatoire, & iouissant de la vision de Dieu, ils nous redent la pareille de leurs prieres, & nous menent par la main au port de salut, & que nous participions tousiours avec eux de ceste felicité & gloire eternelle, qui est si grande & immense, que les excessifs tourmens de Purgatoire leur semblent legers comme rien au prix du bien qu'ils possèdent.

La commemoration de tous les fideles trespassez. A Postres saint Victorin Euesque, apres auoir mis en lumiere plusieurs beaux liures, comme escrit saint Hierosme, fut martyrisé durant la persecution de Diocletian. A Trieste ville d'Italie, endurant la mort saint Iust, durant la mesme persecution, sous le president Manarins. En Afrique moururent les saints Papius, Vi-

sur, Hermes, Iasse & Papius. A Tharse ville de la Cilicie sainte Eustochium vierge & martyre, laquelle du temps de Julius l'apostat, apres avoir esté tres-cruellement tourmentee, rendit l'esprit en priant Dieu. A Laodicee en Syrie saint Theodore Euesque, orné non seulement de paroles, ains d'œuvres & de vertus. A Cyre en la mesme Syrie saint Marcian Confesseur. En l'Abbaye de saint Maurice en Suisse S. Ambroise Abbé.

LAVIE DE S. MARCEL,
Euesque de Paris.

Par M. A. du Val.

A vie du venerable Prelat saint Marcel, ornement de l'Eglise, la gloire des Euesques, & l'un des premiers patrons de Paris, a esté descrite par Fortunat, Euesque de Poitiers, lequel proteste de ne rapporter que ce qui restoit en la memoire des hommes de son temps, qui est la cause que plusieurs choses fort signalées & remarquables sont demeurées ensevelies dans les tenebres, au prejudice de la posterité, qui en eust tiré un grand & singulier profit, considéré que pour ses heroïques vertus & excellens merites, le mesme Auteur ose bien l'égalier au glorieux Pape S. Sylvestre, s'assurant que Paris se peut autant glorifier de cet illustre Prelat, comme fait Rome de ce saint & venerable Pontife. Il nasquit à Paris, de parens plus recommandez pour leurs vertus que pour leurs biens, qui n'estoient que mediocres: ils ne laisserent pas neantmoins de le faire soigneusement instruire, tant aux bonnes lettres qu'aux bonnes mœurs, auxquels de sa nature il estoit tout porté, paroissent deslors un vray miroir de toutes sortes de vertus: Car il estoit humble, modeste, grave, serieux en son parler, se retirant de toutes legeretez, mortifiant les mouvemens de sa chair par ieusnes, veilles, oraisons, & autres manieres fort penibles. L'Euesque Prudentius le voyant si parfait, luy donna les quatre mineures Ordres, & l'institua Lecteur en son Eglise: & depuis sa vertu croissant de iour en iour, l'ordonna Sous-Diacre pour servir à l'Autel lors qu'il celebrait. Dieu l'ayant de toute eternité designé successeur de Prudence, le fit reluire en beaucoup de miracles, qui ravissoient le cœur non seulement de ceux de Paris, mais de toute la France. Nous en touchons particulièrement quelques-vns. Un Forgeron cruel & barbare, le voyant proche de sa boutique, le contraignit avec menaces de leuer une barre de fer toute rouge de feu, & en dire le poids. Apres s'estre adressé à Dieu, il print la barre & la leue fort haut, assurant que sans faute elle estoit de neuf liures, à l'estonnement de plusieurs artisans, esbays de sa grâde vertu contre un element si actif: mais comme dit Fortunat, ils nes'en devoient point tellement esbahir: car ayant amorty le feu infernal de la concupisence, & subiugué parfaitement toutes les passions, Dieu ne voulut pas que le materiel, qui est moindre, le peust endommager, mais qu'au

contraire, il luy seruiſt de rafraichissement. En la feste des Roys l'eau que luy mesme auoit puissee en la Seine se conuertit en vin, lors qu'il la voulut verser sur les mains de l'Euesque, qui en fut si estonné & content qu'il en print pour la consecration; & en donna au peuple, qui communia lors sâs que le vin pour cela s'amoindrit, seruant depuis à la guarifon de beaucoup de malades. Ce miracle fut suluy presque d'un autre semblable: car donnât à lauer à l'Euesque, l'eau se changea soudainement en baume, qui respendit une odeur tres-souëfue par tous les endroits de l'Eglise, dequoy le iugeant tout à fait preuenu d'une celeste grace, & digne d'un estat plus sublime, il l'ordonna Prestre en presence du peuple, ne pouuant assez louer les vertus si heroïques, qui parurent encore plus depuis; car comme Prudence fut deuenu muet pour sa trop grande seuerité, à l'endroit d'un enfant de cœur qui n'auoit que dix ans, lequel il fit atrocement fouëtter, pour auoir au lieu d'un autre par luy desigbé, osé chanter une Antienne en l'Eglise saint Marcel, il fut esmeu de pitié, & alla trouuer, luy parlant en ceste sorte: Combien que ie sçache que ceste affliction soit arriuée par vostre faute, si est-ce que m'assurant que Dieu plein de bonté & de misericorde, vous veut seulement chastier, & non point perdre ny ruiner, remuez maintenant en son nom vostre langue, & parlez: il n'eut pas si tost dict, que Prudence recourut sa pristine santé, lequel au bout de quelque temps estant passé de ceste vie, le peuple demanda le venerable Saint pour estre installé en sa place: les Chanoines pësleurent d'un commun consentement: auquel il n'osa résister, craignant de regimber contre l'esperon de la diuine volonté, qu'il sçauoit estre telle de toute eternité. L'histoire ne marque point ce qu'il fit lors, & comme il se comporta en l'administration de ceste charge, mais simplement qu'une fois donnant la Communion à ses Diocesains, il apperceut un criminel enchainé, qui regardoit ceste Communion d'une extrême douleur pour ne pouuoir faire de mesme. Le Saint l'interrogea pourquoy il estoit ainsi lié; il respōdit fort humblement, que c'estoit pour ses fautes, desquelles il auoit grand regret: il luy donna l'absolution, & aussi tost pour marque de son adairable pouuoir, & de la grace que receuoit le criminel, les fers se rompirent, fut communiqué, à l'extreme contentement de tout le peuple. En son temps mourut à Paris une Damoiselle, laquelle non obstant sa noblesse, s'estoit veautree en toutes sortes d'ordures. La Iustice diuine voulant faire paroistre l'horreur de sō peché, permit qu'un serpent fort hydeux, & de prodigieuse grandeur, sortoit iournellement de sa caverne, & venoit au cimetiere se ruër sur ce corps: insectant cependant de puanteur toute la ville, & effroyant tellement les voisins, qu'ils craignoient de demeurer en leurs maisons. Saint Marcel assisté de la grace du Ciel se transporte en ceste caverne, & par sa priere, fait sortir le serpent, qui vint la teste baissée, faisant mine de

3.
Not.

